



compte rendu de la négociation



Tripartite

du 26 novembre 2007

Le 26 novembre a eu lieu la première réunion de négociation sur la réforme de notre régime spécial.

N'en déplaise à certains qui tout en clamant qu'ils refusent cette réforme s'assoient autour d'une table pour en négocier les modalités et y exprimer leurs revendications dans le cadre de la réforme.

Conformément au mandat qu'il a reçu le syndicat SUD RATP n'a exprimé aucune revendication et va soigneusement rapporter la teneur de ces négociations.

En préambule il convient d'indiquer que l'ensemble des organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, INDEPENDANTS, CFE-CGC, CFTC et FO se sont félicitées d'être présentes et s'inscrivent totalement dans le processus de négociation de l'application de la réforme qu'ils prétendaient rejeter.



Première surprise, nous apprenons alors qu'un certain nombre de rencontres bilatérales entre la direction et des syndicats, tels que la CGT ou l'UNSA, se sont d'ores et déjà tenues dès le vendredi 23 novembre 2007 à peine la grève torpillée et sans la présence des représentants de l'Etat pourtant réclamée.

Après une séance d'auto flagellation sur le coût de la grève, de l'ordre de 30 millions € et la nécessité de ne pas communiquer en externe la teneur des négociations sinon PAN PAN CUL CUL promis par PAPA MONGIN, SUD RATP va vous dévoiler ce qui s'est dit ou pas sur les 4 points à l'ordre du jour de cette première réunion.

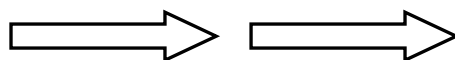
1^{er} point : Préservation du niveau des pensions liquidées

Deuxième surprise. Rien sur ce point ! En effet le représentant de l'Etat a clairement exprimé que ce sujet était du ressort de la loi FILLON de 2003, qui va être révisée en 2008, et que par conséquent il fallait attendre les recommandations de la commission d'évaluation des pensions. En conséquence pas la peine d'en parler pour éventuellement mettre en place un système pour 6 mois. Avec une vague promesse de révision au niveau national du calcul de l'indice INSEE des prix, servant de base à la révision des pensions ainsi indexées sur les prix. A l'évidence le domaine n'est pas du niveau de l'entreprise. Un tableau présenté par la Direction indiquant même que cela serait plus favorable pour les pensionnés vu les augmentations de salaire mirobolantes que nous avons eu ces dernières années.

Bien la peine de mettre cela sur la table de négociation pour ne pas en parler !

2^{ème} point : Dispositif d'évolution des rémunérations et carrières, possibilités de rémunérations complémentaires

Création de 2 nouveaux échelons attribués le premier à 26 années d'ancienneté, le second à 28 années d'ancienneté, correspondants à une augmentation du dernier salaire de 70 €, avec pour agrémenter le tout un complément par des points retraite équivalents à 105 € pour ceux atteignant 30 ans d'ancienneté. Cela conduisant paraît il à une augmentation du taux de remplacement de 3,75 %.



A première vue on pourrait croire cela intéressant mais la réforme n'a t'elle pas pour but de nous faire travailler plus longtemps jusqu'à 40 années de cotisation ?

Alors qu'en est il entre 30 ans et 40 ans d'ancienneté Régie, les carrières s'arrêtent elles au bout de 30 années ?

Résultat RIEN POUR LES JEUNES, qui viennent de rentrer ou qui vont rentrer dans l'entreprise !



3^{ème} point : Prise en compte de la spécificité des métiers et des parcours professionnels

Troisième surprise. Rien sur ce point là aussi ! Le sujet est renvoyé au calendes grecques de 2008, car la pénibilité des métiers fait l'objet d'un débat national sur ce qui sera pénible ou pas. Et quand on sait que par exemple un métier comme celui de pompier n'est pas classé comme pénible cela augure mal pour nous. Quand aux parcours professionnel, le thème fait déjà l'objet de négociations en cours dans l'entreprise.

Bien la peine là aussi de mettre cela sur la table de négociation pour ne pas en parler

4^{ème} point : Prise en compte d'éléments de rémunération pour le calcul de la pension, types de primes susceptibles de donner lieu à cotisation.

Alors pour commencer on oublie le pluriel de cette proposition car c'est bien une seule prime, et pas plusieurs, qui sera prise en compte pour élargir l'assiette de cotisation. Il s'agit donc de la prime de compensation cotisation retraite d'un équivalent de 2,4%. Cette prime qui représente à peine 15% des primes et en moyenne 56 € pour un salaire moyen de 2300 € va donc être prise en compte dans le montant de la rémunération servant au calcul de la pension.

Résultat de cette incorporation qui s'effectuera par tranche de 0,4% entre 2010 et 2016. Cela permettra de gagner à terme 18 € en plus par mois sur la future pension soit l'équivalent d'une année de décote en moins.

C'est la seule donnée que l'on pourrait juger positive, avec une imagination débordante, issue de cette réunion et gageons que les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, INDEPENDANTS, CFE-CGC, CFTC et FO sauront le faire valoir au cas ou cela pourrait éventuellement vous échapper.

Néanmoins un tel geste de la part de la Direction ne vaut que parce qu'il fallait bien donner quelque miettes à picorer pour justifier de l'arrêt de la grève, et que la Direction saura bien se rattraper sur notre dos par des gains de productivité et une modération salariale encore plus sévère.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui les revendications exprimées par les agents pendant 12 jours de grève étaient tout autres, faut il le rappeler :

Le retrait pur et simple du projet de réforme de notre régime spécial !

Résultat aujourd'hui, le gouvernement n'a pas cédé sur aucun des 3 piliers de sa réforme. Soit le passage à 40 ans de cotisation, l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires et le système de décote pour les années manquantes.

Mais ça, plus personne n'en parle désormais dans ces négociations !

Cotisations : 60€/an

**Se syndiquer à SUD,
C'est se Défendre !**

SYNDICAT SUD/RATP

3 Rue Rampon - 75011 PARIS

<http://www.sudratp.fr>

Union
syndicale
Solidaires